

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Benzin zur Fleckenentfernung

N° d'article 15310000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Repr. 2	H361f
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

H315	Provoque une irritation cutanée.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331	Ne PAS faire vomir.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ***	Hydrocarbures C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane; Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques; Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane; n-hexane; cyclohexane
--------------	---

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux *******Hydrocarbures C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane**

No. EINECS	921-024-6
Numéro d'enregistrement	01-2119475514-35-XXXX
Concentration	>= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Flam. Liq. 2 H225
	Skin Irrit. 2 H315
	STOT SE 3 H336
	Asp. Tox. 1 H304
	Aquatic Chronic 2 H411

Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

No. EINECS	927-510-4
Numéro d'enregistrement	01-2119475514-35-XXXX
Concentration	>= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

No. CAS	64742-49-0
No. EINECS	931-254-9
Numéro d'enregistrement	01-2119484651-34-XXXX

Concentration	>=	50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

cyclohexane

No. CAS	110-82-7				
No. EINECS	203-806-2				
Concentration	>=	10	<	20	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					

Flam. Liq. 2	H225
Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

n-hexane

No. CAS	110-54-3				
No. EINECS	203-777-6				
Concentration	>=	3	<	5	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					

Flam. Liq. 2	H225
Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
Repr. 2	H361f
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 1	H373	>= 5 %
-----------	------	--------

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Appeler aussitôt un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

sécurité.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs. Vapeurs plus lourdes que l'air. Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas jeter les résidus dans l'égout, des fosses et des caves. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

cyclohexane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	700	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2800	mg/m ³	800	ppm(V)
Remarque: B; ZNS; NIOSH				

n-hexane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	180	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1440	mg/m ³	400	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: H B R2F SSc; NS, Auge; NIOSH				

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Hydrocarbures C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	773	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2035	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	699	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	608	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	699	mg/kg

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2085	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	149	mg/kg/d

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	477	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
Concentration	149	mg/kg/d

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	13964	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5306	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1377	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1137	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1301	mg/kg/d

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition**

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre Anti-gaz AX.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	Liquide, limpide		
Couleur	incolore		
Odeur	de paraffine		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	60	à	100 °C
Limite inférieure et supérieure d'explosion			
Limite d'explosivité, inférieure	0.6		%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	7.3		%(V)
Point d'éclair			
Valeur	< 0		°C
Température d'inflammabilité			
Valeur	> 200		°C
valeur pH			
Remarque	Non applicable		
Viscosité			
cinématique			
Valeur	0.45		mm ² /s
température	25	°C	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
log Pow	4	à	5
Pression de vapeur			
Valeur	env. 15		kPa
température	20	°C	
Densité et/ou densité relative			
Valeur	env. 0.7		g/cm ³
température	15	°C	

9.2. Autres informations

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

La limite de l'odeur

Valeur	env.	990	µg/l
--------	------	-----	------

Hydrosolubilité

Remarque	pratiquement insoluble		
----------	------------------------	--	--

Propriétés comburantes

Remarque	N'est disponible		
----------	------------------	--	--

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flammes. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs / gaz inflammables, Oxyde et dioxyde de carbone

Autres données

Danger d'explosion. Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg
méthode	OCDE 401		

Hydrocarbures C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg
méthode	OCDE 401		

Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Espèces	rat		
DL50	>	5840	mg/kg
méthode	OCDE 401		
Source	Analogie		

cyclohexane

Espèces	rat		
DL50		12700	mg/kg

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

Source Banque de données de substances GESTIS
 Source Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 19, Pg. 699, 1971.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane**

Espèces rat
 DL50 > 2000 mg/kg
 méthode OCDE 402

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces rat
 DL50 > 2920 mg/kg
 méthode OCDE 402
 Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces rat
 CL 50 > 3000 mg/kg
 méthode OCDE 402

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

Espèces rat
 CL 50 > 20 mg/l
 Durée d'exposition 4 h
 Administration/Forme Vapeurs
 méthode OCDE 403

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Espèces rat
 CL 50 > 20 mg/l
 Durée d'exposition 4 h
 Administration/Forme Vapeurs
 méthode OCDE 403

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces rat
 CL 50 > 23.3 mg/l
 Durée d'exposition 4 h
 Administration/Forme Vapeurs
 méthode OCDE 403
 Source Analogie

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane**

évaluation légèrement irritant
 Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Moyennement irritant
 méthode OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane**

évaluation Non irritant

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Moyennement irritant
 méthode OCDE 405

Sensibilisation (Composants)

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

évaluation non sensibilisant

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

évaluation non sensibilisant

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation non sensibilisant

cyclohexane

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

Mutagénicité (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Source Analogie

cyclohexane

Remarque Pas d'information disponible.

Toxicité reproductrice (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

cyclohexane

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

cyclohexane

évaluation Aucun effets négatifs

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**cyclohexane**

Remarque N'est disponible

Danger d'aspiration (constituants)**cyclohexane**

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Le produit a un effet anesthésiant. le produit est irritant pour les muqueuses.

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces	Oryzias latipes		
CL 50	1		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	Analogie		

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	11.4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	13.4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

cyclohexane

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	4.5		mg/l
Durée d'exposition	4	d	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0.17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Espèces	Daphnia magna		
LOEC	0.32		
Durée d'exposition	21	d	

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0.17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
Source	Analogie		

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	3.87		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	Analogie		

cyclohexane

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0.9		mg/l
Durée d'exposition	2	d	

Toxicité pour les algues (Composants)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	55		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
Source	Analogie		

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

NOEC 30 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

CE50 30 mg/l

Durée d'exposition 72 h

méthode OCDE 201

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

NOEC 10 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Source Analogie

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

CE50 10 à 30 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Source Analogie

cyclohexane

Espèces Chlorobionta

CE50 9.317 mg/l

Durée d'exposition 3 d

Toxicité pour les bactéries (Composants)**cyclohexane**

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité**Élimination physico-chimique**

Remarque Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

Biodégradabilité (Composants)**Hydrocarbons C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane**

Valeur 81 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable

Source Analogie

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Valeur 98 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Valeur 98 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable

Source Analogie

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow 4 à 5

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane**

log Pow 3.6

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Absorbé par le sol.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Le produit est facilement volatil.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Récupération et recyclage si possible. Autrement: combustion dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung







Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	3295	3295	3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (cyclohexane)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (cyclohexane)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (cyclohexane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Autres informations**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

Nom commercial: Benzin zur Fleckenentfernung

Numéro de la matière: 153100

Version: 13 / CH

Date de révision: 22.01.2024

remplace la version: 12 / CH

Date d'impression 22.01.24

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.